

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

ST.U./88/141

Objet

URBANISME & CONSTRUCTION
PLAN D'OCCUPATION DES
SOLS DE ST-GEORGES
DE DIDONNE

DATE DE CONVOCATION

6 Décembre 1988

DATE D'AFFICHAGE

6 Décembre 1988

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 26

Nombre de votants 30

UNANIMITE

PRESENTS : 23

REPRESENTES : 5

VOTANTS : 28

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT HUIT
le DOUZE DECEMBRE à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. TAP-BOUTET-MOST-BUSSEREAU-DAUZIDOU-BENOIT Mme:
LAFAYE-BUCHET Adjoints M. BARBAT-M. BARRAUD-DUCHERON-MM. BASSOU-
BIROLLEAU-CANAU-Mme CENAC-M. COUNIL- Mme DE GAYE-MM. LACOTTE-LEGUEU
MARCONI-MONNARD-PAPEAU-POTENNEC-RIVES-ROUDOT-THOMAS Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. LAPERCHE par Mme LAFAYE
M. REVOLAT par M. MARCONI
Mme FONTAN par M. MONNARD
Mme JEAN par M. ROUDOT

ABSENTS : Mme REVIGNE Excusée
Mme GAUDIN Excusée
M. GEOFFROY

REÇU A LA SUBS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

22 DEC. 1988

APPLICATION LOI N° 2213
du 2-3-1982

Monsieur POTENNEC a été élu Secrétaire de Séance.

Le Général BARBAT quitte la séance et donne pouvoir à Mme DE GAYE.

MM. BUSSEREAU & CANAU quittent la séance

M. Le Rapporteur expose :

Par courrier en date du 7 Novembre 1988, M. le Maire de St-Georges de Didonne sollicite l'avis de la Ville de ROYAN quant au projet de révision de son P.O.S.

Aucun changement significatif n'est à relever en ce qui concerne le zonage jouxtant la limite des deux communes.

La zone LE contigue à la zone ND (espace protégé) sur la partie dénommée le riveau est toujours maintenue.

./.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le projet de Plan d'Occupation des Sols de St-Georges de Didonne arrêté le 12 Septembre 1988,

DECIDE :

- de prendre acte du projet de modification du P.O.S. de St-Georges de Didonne, arrêté le 12.09.88.
- de proposer à la Commune de St-Georges de Didonne d'inscrire le niveau en zone ND (espace protégé) similaire au zonage prévu sur ROYAN.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits ont signé au registre MM. Les Membres présents

PR EXTRAIT CONFORME
Pr Le Député-Maire
Le Premier Adjoint,
Y. TAP.



